



VILLE de HOUDAN

ARRÊTÉ N° 2026-ART-AG-007 PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MADAME ISABELLE LEBRUN, CONSEILLERE MUNICIPALE

Le Maire de la Commune de Houdan,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le résultat des élections municipales du 15 mars 2026 actant le tableau du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2026-DEL-019 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre de Conseillers Délégués,

Vu le règlement intérieur adopté le 31 mars 2026,

Considérant que Madame Isabelle LEBRUN a été élue conseillère municipale lors des élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales il convient de déléguer la fonction liée au secteur de la promotion de la biodiversité à Madame Isabelle LEBRUN,

ARRETE

Article 1 : Il est donné **délégation de fonction** à **Madame Isabelle LEBRUN**, conseillère municipale **au secteur de la promotion de la biodiversité** pour exercer les attributions suivantes :

- Proposer et mettre en œuvre toutes formes d'actions de sensibilisation écologique et environnementale et d'éducation en direction de différents publics : scolaires, jeunes, aînés, associations ; à la diversité écologique, au respect de la nature, à la mobilité non motorisée,
- Accompagner les initiatives individuelles et associatives ayant le même objet en recherchant leur coordination et leur synergie, et en leur apportant un appui logistique.

Article 2 : Il est donné **délégation de signature** à **Madame Isabelle LEBRUN** pour signer tout acte ou document relatif aux secteurs énumérés à l'article 1, à l'exception de ceux comportant un engagement financier.

Article 3 : Lorsque la délégation entraîne une signature, celle du Conseiller Municipal Délégué sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 4 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 5 : La présente délégation prendra effet à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République et au Trésorier Principal Municipal.

Fait à Houdan, le 9 avril 2026


Le Maire,

Jean-Marie TETART

Notifié à l'intéressé le :

14 Avril 2026



LEBRUN Isabelle



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mercredi 15 avril 2026 12:37
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260415-20763.xml;
078-217803105-20260409-2026_ART_AG_007-AI-1-2_21369.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-15(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_ART_AG_007

Objet acte: Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Isabelle Lebrun, Conseillère Municipale.

Nature de l'acte: Actes individuels

Matière: 5.4-Delegation de fonctions

Identifiant Acte: 078-217803105-20260409-2026_ART_AG_007-AI

Rapport d'erreur(s):